

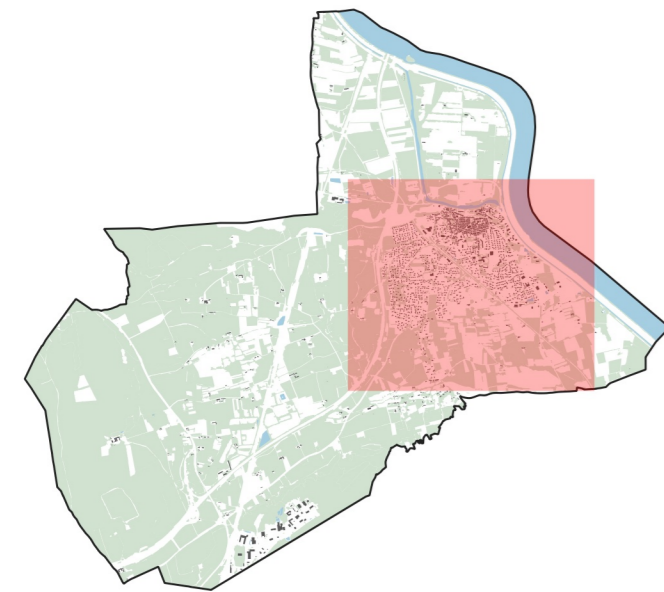


www.roquemaure.fr

Commune de Roquemaure

Règlement graphique


Prescrit le 10 février 2022



Echelle : 1 / 3 000 ème

Arrêté de prescription	Enquête publique	Délibération d'approbation
10/02/2022	du 24/10/2022 au 25/11/2022	15/02/2023

- Limite de zone
- Prescriptions ponctuelles**
 - Éléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Changement de destination possible (au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme)
- Prescriptions linéaires**
 - Linière de sauvegarde de la diversité commerciale (au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)
- Prescriptions surfaciques**
 - Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (ripsylvies) (au titre de l'article R.151-23 du code de l'urbanisme)
 - ▨ Emplacement réservé
 - ▨ Emplacement réservé logement social / mixité sociale (au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme)
 - ▨ Espace boisé classé
 - Marge de recul
 - ▨ Périmètre d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (au titre de l'article R.151-6° du code de l'urbanisme)
 - ▨ Périmètre de logements mixité sociale en zone U et AU (au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)
 - Polygone d'implantation du STECAL
- Informations surfaciques**
 - ▨ Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (au titre de l'article R.151-34 2° du code de l'urbanisme)
 - Zonage du risque inondation
 - Limites cadastrales
 - Bâti



Liste des Emplacements Réservés :

Número au plan	Désignation	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Aménagement voie communale	Commune	1281
02	Création d'un pôle d'équipements publics	Commune	8266
04	Aménagement de l'entrée de ville / espace public	Commune	1310
05	Aménagement d'un pôle culturel	Commune	141
06	Aménagement d'un espace public type "place publique"	Commune	224
07	Entretien de la roubine et réseau de refoulement	Grand Avignon	351
08	Augmentation de la capacité du réservoir de la plaine	Grand Avignon	374
09	Équipement public	Commune	807
10	Équipement public	Commune	138
11	Équipement public	Commune	143

Liste des Emplacements Réservés de Mixité Sociale (au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme)

Número au plan	Désignation	Surface en m²
ERM1	100% de logements locatifs sociaux - avec un minimum de 23 logements	2764
ERM2	100% de logements locatifs sociaux - avec un minimum de 20 logements	2638
ERM3	100% de logements locatifs sociaux - avec un minimum de 4 logements	189
ERM4	100% de logements locatifs sociaux - avec un minimum de 28 logements	4378
ERM5	75% de logements locatifs sociaux - avec un minimum de 20 logements	4807

Liste des éléments bâtis ou partie d'éléments bâtis à protéger (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)

Número au plan	Nom
81	Halles
82	Ancienne magnanerie
83	Fontaine
84	Fontaine
85	Maison des œuvres
86	Chapelle Saint-Joseph
87	Prieuré de Truel
88	Chapelle Saint-Agricol